



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Représentants FSU	
AUBATIN Paule	Présente
BAGGHI Jean-Marc	Présent
SEVENO Caroline	Suppléant ROBIN Nicolas
TASSIUS Denise	Présente
Représentants SPEG	
BOUDHAU Marlène	Présente
COQUIN-BOUSSISSI Rachida	Présente
REMI Céline	Présente
Représentants UNSA Education	
CARENE Betty	Présente
LAMARRE Constant	Présent
MARTIAL Sabine	Présente

Direction du pôle Guadeloupe	
JEAN-ALEXIS Célia (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
D'ARBAUD Keïla (responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'UA)	Excusée
SAINT-CLAIR Emma (responsable administrative et financière adjointe du pôle Guadeloupe)	Présente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ouvre la séance à 8h37.

La secrétaire de séance est Madame Saint-Clair et le secrétaire adjoint de séance est Monsieur Robin.

	Membres
Présents	9
Représentés	1
Absents	0
Total	10

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du procès-verbal du CSAS du 06 novembre 2025

B- Affaires ressources humaines

1. Campagne ATER au titre de l'année universitaire 2026/2027

C- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit la réunion du comité par des propos liminaires dans lesquels elle présente ses vœux aux membres et présente Madame Saint-Clair, la responsable administrative et financière adjointe du pôle Guadeloupe. Elle fait également une revue des travaux réalisés au cours de l'année 2025 et indique les projets pour l'année 2026.

Elle présente l'ordre du jour et demande aux membres du CSAS s'il y a des questions diverses.

Madame Rémi pose une question concernant la sécurité des équipements.

(Arrivée de Monsieur Lamarre).

A. Approbation du procès-verbal du CSAS du jeudi 06 novembre 2025

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial s'il y a des questions ou des remarques sur le procès-verbal du CSAS du 06 novembre 2025.

Madame Aubatin indique qu'à la page 3, il n'y a pas de BAP dans le corps ARTF et qu'il s'agit d'« AENES » et non d'« ATRF ».

Madame Carène dit qu'à la page 6, au paragraphe 4, quand elle a affirmé « ce poste est spécifique car c'est un poste de catégorie C », elle souhaitait dire que c'est un poste en BAP C et non catégorie C.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe dit que cela sera indiqué dans le procès-verbal du jour.

Madame Carène précise qu'à la page 5, Madame Coquin-Boussissi indique qu'elle fait partie du CA et que le sujet n'a pas été abordé cependant elle n'est pas élue au CA.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe informe que le procès-verbal reprend les propos tenus et que les modifications souhaitées seront indiquées dans le PV du comité de ce jour.

Madame Carène dit qu'une personne lisant ce procès-verbal dans trois ou quatre ans pensera que Madame Coquin-Boussissi était élue au CA.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe propose d'écrire le « CA de la composante SJE ».

Madame Martial dit qu'à la page 11, elle ne se souvient pas avoir dit cela de cette manière : « les étudiants ont mis en place un système pour savoir s'il y a de l'eau pour pouvoir s'y rendre » et demande s'il s'agit d'une question ou d'une affirmation.

Madame la Vice-Présidente du Pôle Guadeloupe dit que les propos ont été retranscrits à l'identique et qu'elle l'a compris comme une affirmation.

Madame Martial affirme que l'essentiel est que les étudiants puissent avoir un moyen de savoir s'il y a de l'eau.

Madame la Vice-Présidente du Pôle Guadeloupe informe qu'il y aura deux modifications, à la page 3 avec la mention « AENES », à la page 5 avec l'ajout « de la composante SJE ». À la page 6, la remarque que sera indiquée dans le procès-verbal d'aujourd'hui.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le procès-verbal du CSAS du jeudi 06 novembre 2025.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	3	3	10
Avis favorable				

Le procès-verbal du CSAS du jeudi 06 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

B. Affaires ressources humaines

1. Campagne ATER – année universitaire 2026/2027

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le tableau de la campagne d'ATER au titre de l'année 2026/2027. Il y a eu 21 demandes. Les numéros de poste et les disciplines sont précisés pour une prise de poste au 1^{er} septembre. L'avis de la composante est favorable et les fiches de poste qui ont été votées au sein des composantes sont jointes. Elle demande aux membres du CSAS s'il y a des questions.

Madame Aubatin dit que certaines fiches ne sont pas datées, une pour l'UFR SEN et celles de la faculté Roger Toumson.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que le service des ressources humaines vérifiera avant la saisie des informations sur Galaxie.

Madame Aubatin s'interroge sur le fait qu'il y ait eu une campagne d'enseignants-chercheurs au mois de novembre et que sur les fiches il soit indiqué « MCF ». Elle demande s'il s'agit d'ATER sur des supports de maître de conférences.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'il s'agit du support de poste.

Madame Aubatin demande pourquoi les postes sont vacants depuis 2022, 2023 sans titulaire alors qu'il y a eu des départs à la retraite et des décès.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'il appartient à la composante de décider de mettre le poste en contractuel ou en ATER. Elle dit que beaucoup de postes présents sont des postes sur lesquels il y a des ATER depuis plusieurs années. Concernant les maîtres de conférences, il appartient également à la composante de publier le poste.

Madame Aubatin dit que l'université des Antilles a toujours fonctionné en cachant des postes qui sortent après comme le lapin du chapeau du magicien. Elle ajoute que depuis 2022, il n'y a pas de poste mais que maintenant qu'il a des réductions au niveau ministériel, les postes ressortent. Elle affirme qu'il est temps qu'il y ait un autre fonctionnement au niveau de l'université et qu'il faut arrêter de cacher des postes car selon elle, « on veut qu'untel commence mais comme il est en master, on attend qu'il ait son truc » pour pouvoir lui donner un poste. Elle pense qu'on handicape les étudiants en fonctionnant comme cela.

Madame Coquin-Boussissi demande de quel poste il s'agit.

Madame Aubatin répond qu'il s'agit du poste de l'UFR SEN.

Madame la Vice-Présidente du Pôle Guadeloupe précise que les supports non pourvus depuis 2022 ne sont pas forcément inutilisés car il y a la possibilité de recruter un enseignant contractuel sur un support et d'utiliser la masse salariale. Ces informations ne sont pas précisées sur la fiche de poste. Il y a différentes situations et la composante fait en fonction des besoins pédagogiques. Il n'est pas possible de dire que la masse salariale n'aurait pas été utilisée pour les postes. Il y a parfois aussi des échanges entre les composantes qui peuvent en accompagner une autre qui aurait des besoins pédagogiques. Tous ces échanges ne vont pas se voir sur les fiches de poste actuelles.

Madame Aubatin dit qu'elle comprend bien que le poste a probablement été utilisé entre temps mais qu'il ne faut pas perdre la trace des postes.

Madame la Vice-Présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'elle ne pense pas qu'ils perdent la trace des postes.

Madame Coquin-Boussissi dit que quand il y a des postes vacants, pour ne pas pénaliser les étudiants, il y a des vacataires pour pouvoir faire l'enseignement car c'est très difficile de trouver des professeurs. Elle indique qu'à l'UFR SJE, il y a beaucoup de vacataires et que le maximum est fait pour que les étudiants ne soient pas impactés par le manque d'enseignants. Dès qu'il y a une possibilité, l'UFR tente de trouver un support budgétaire pour placer quelqu'un qui puisse faire les cours.

Madame la Vice-Présidente du Pôle Guadeloupe précise que les supports de MCF ou de PR peuvent avoir différentes utilisations, à savoir enseignants contractuels, professeur invité ou ATER.

Madame Saint-Clair précise concernant le support mentionné par Madame Aubatin que la stratégie du département était de placer un ATER.

Madame la Vice-Présidente du Pôle Guadeloupe informe qu'il y aura une nouvelle offre de formation. Elle dit que le monde change et se modernise ainsi il y a peut-être une attente afin de recruter des personnes qui correspondent à ces besoins. Par exemple, il y a l'intelligence artificielle et il faut pouvoir avoir cette compétence. Elle ajoute que les postes qui n'ont pas été publiés peuvent être profilés et qu'il appartient à chaque département, laboratoire et composante de réfléchir sur la stratégie qu'ils souhaitent mener sur leur offre de formation en collaboration avec l'ensemble de l'établissement.

Madame Rémi s'interroge sur les postes vacants et dit que dans la liste présentée, il n'y a que des postes qui seront forcément vacants en septembre 2026. Elle dit qu'elle n'a vu aucun poste coché « susceptible d'être vacant ».

Les membres répondent à Madame Rémi qu'il y en a 2.

Madame la Vice-Présidente du Pôle Guadeloupe dit qu'il appartient au service des ressources humaines de vérifier ces informations et que tous ces documents une fois votés leur seront transmis puis passeront en conseil d'administration.

Madame Boudhau indique que les fiches ne sont pas cohérentes hormis le problème de la date et demande si les motifs ne sont pas une obligation.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe dit que la composante positionne l'information si elle l'a sinon elle indique « vacant ». Pour mettre à la publication un poste, il n'y a pas forcément besoin d'avoir le motif de la vacance. Ce dernier est important pour le service des ressources humaines et au niveau polaire pour aider à la vérification.

Madame Boudhau dit que certaines fiches de poste ont un vrai argumentaire et d'autres non. Elle

précise que l'intitulé du cours n'est pas un argumentaire.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe dit que certains argumentaires sont plus développés que d'autres et informe que le président avait demandé aux composantes, en ce qui concerne les postes de MCF et de PR, que les fiches de poste soient bien rédigées. Pour les postes ATER, un rappel sera fait à destination des composantes afin que les argumentaires soient plus détaillés.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur la campagne d'ATER au titre de l'année 2026/2027.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	3	3	10
Abstention(s)				
Contre				
Pour	4	3	3	10
Avis favorable				

Le tableau de la campagne d'ATER au titre de l'année 2026/2027 a été approuvé par les membres du comité social d'administration spécial.

C. Questions diverses

Madame Rémi dit qu'un message est passé en début d'année afin d'informer qu'il y a eu des dégradations, des vols, des détériorations de matériel visiblement dans différents espaces. Elle ne sait pas lesquels. Elle dit qu'il faudrait préciser ce qu'il en est des lieux. Elle poursuit en disant qu'il semble y avoir de plus en plus de contraintes budgétaires pour les recrutements, l'entretien ou le renouvellement d'équipements et voudrait savoir l'état de réflexion et la stratégie du pôle afin de garantir au mieux, le bon entretien et la bonne sécurisation des équipements. Elle prend l'exemple du nouvel écran présenté hier en supposant qu'il n'y a pas que lui et que tout cela coûte énormément. Elle ajoute que cela est intéressant pour les étudiants.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que ce n'était pas une communication concernant des dégradations mais qu'elle a envoyé un mail à l'ensemble de la communauté afin que tout le monde soit au même niveau d'information. Pendant la fermeture de l'établissement pour les fêtes de fin d'année, il y a eu une intrusion au niveau de la bibliothèque du campus de Fouillole. Elle informe qu'elle s'est déplacée le soir même et que les agents de sécurité ainsi que la police étaient présents. L'individu a pu s'introduire dans l'ensemble des bureaux de la bibliothèque. Il y avait une petite faille au niveau de l'alarme. Le vol a eu lieu le 29 décembre et dès le 30 décembre, l'alarme était déjà activée et un agent de sécurité était présent afin de sécuriser les lieux. Les portes coupe-feu, compte tenu de leur vieillissement, ont été remplacées par la suite. Le directeur du SCD a pris les mesures pour sécuriser tout l'espace de la bibliothèque universitaire.

Il y a également eu un vol au niveau de l'amphithéâtre Méréault. Elle pense que c'est aussi au niveau des portes coupe-feu. L'individu a pu avoir accès à la régie qui était fermée par le faux plafond. Deux tablettes et un ordinateur ont été dérobés qui seront remplacés. Elle ajoute que la vérification des portes doit être accentuée, un tour a déjà été fait afin d'identifier les lieux à sécuriser en ajoutant des alarmes. Pour cela, le pôle attend le budget afin de couvrir les lieux stratégiques.

Elle dit que lors de la formation spécialisée, elle a parlé de la mise en place de caméras de vidéo-surveillance. La notification ayant été reçue, il faut maintenant informer la communauté. Les membres de la commission seront informés. Elle ajoute qu'il faudrait augmenter le nombre de

caméras car il y a une zone blanche au niveau de la bibliothèque et du CROUS. Des alarmes sont déjà installées, notamment à l'UFR STAPS et à l'UFR Santé et que quelques-unes seront ajoutées. Elle informe que le pôle va continuer à renforcer la sécurité.

Des lecteurs de badges ont été mis en place au niveau des salles informatiques. Elle prend l'exemple de l'amphithéâtre Mérault où il y a un lecteur de badge mais l'amphithéâtre reste tout le temps ouvert. Ainsi, un individu a le temps de venir pendant la journée, de repérer les lieux et de revenir. Le pôle mettra un film pour la régie pour empêcher qu'on puisse voir le matériel et va faire un point sur les lecteurs de badge. L'enseignant badgera et refermera la porte afin d'éviter que des personnes ne soient présents dans l'amphithéâtre toute la journée. Cela demande de communiquer avec les collègues et de s'assurer qu'un étudiant en retard puisse entrer. Il faut bien mettre les choses en place pour que le fonctionnement soit fluide et que les étudiants et enseignants ne soient pas perturbés.

Concernant l'écran, il a été acheté avec la taxe d'apprentissage qui sert pour la formation des étudiants. Une maintenance a déjà été budgétisée. Des tarifs de location sont appliqués pour les partenaires extérieurs qui souhaitent utiliser l'amphithéâtre. Cela aide au financement de l'entretien mais ce dernier est comptabilisé dans le budget. Elle confirme qu'avant tout achat, il faut savoir s'il y a le financement pour l'entretenir. Cela a été pris en compte avec la composante.

Madame Rémi dit que ces solutions, énoncées dans les propos de la Vice-Présidente ou dans l'échange qu'elle a eu avec le doyen de la faculté SJE, concernent le matériel mais qu'il y a aussi les humains, en l'occurrence des étudiants et du personnel. Elle voudrait savoir ce qu'il en est de la stratégie au niveau du pôle et s'il y a des moyens de contrôler, si une solution a été mise en place.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'il est prévu d'utiliser un lecteur de badge pour entrer donc c'est l'enseignant qui badgera et permettra l'entrée des étudiants. Au niveau du doyen, il va y avoir une formation pour l'utilisation de l'écran. Un agent sera formé pour pouvoir utiliser l'écran pour toutes les manifestations. Avant la mise en place de l'écran, une réflexion avait été abordée concernant sa maintenance et son utilisation.

Madame Rémi interroge sur les espaces communs à savoir la voirie. Elle remercie et salue que la route ait été réparée pour aller vers la faculté de médecine au fond du campus. Des questions se posent en matière de sécurité, pas forcément sur les équipements de l'établissement mais sur les équipements des personnels qui viennent travailler ici au quotidien.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande plus de précisions.

Madame Rémi prend l'exemple des bornes pour les voitures électriques et indique qu'elle connaît au moins une collègue où le câble de sa voiture qui était en train d'être chargée, a été dégradé. Il en aurait pu en être pareil pour la borne. Elle veut savoir ce qu'il est prévu de ce point de vue pour sécuriser.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que la mise en place de caméras est déjà un outil. Elle a été informée concernant la collègue qui s'est adressée au service idoine qui suit le dossier. Il y a un agent de sécurité sur place qui fait le tour du campus de Fouillole. Elle indique que beaucoup de dispositifs ont été mis en place.

Madame Rémi demande si on peut obtenir des images si jamais il y a un souci.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe dit que la police a demandé les images ce qui a permis de déceler une zone blanche. Néanmoins, il y avait un budget à respecter lors de l'achat des caméras. Le dossier a été suivi par Madame D'Arbaud avec le référent sécurité de la police sur site pour l'emplacement des caméras notamment. Ce dossier est lourd, il a pris des mois.

Madame Aubatin dit qu'après le passage des visiteurs, Madame Tassius et elle ont fait le tour et ont trouvé des lattes de bois. Monsieur Bettant a trouvé deux tableaux cachés. Cette partie côté mer est accessible en bateau car il n'y a pas de fil barbelé contrairement au CROUS.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe affirme que si cela fait partie du périmètre du pôle, le renforcement des dispositifs sera étudié avec le directeur de la bibliothèque. S'il faut une caméra supplémentaire, cela sera étudié. Il y a déjà une alarme et il faut bien s'assurer que tout soit fermé car pour les portes coupe-feu, il suffit de mettre une pierre pour que la porte reste ouverte.

Madame Aubatin précise qu'elle ne veut incriminer personne mais il y a déjà eu des visites à la bibliothèque et que rien n'a été fait pour sécuriser.

Madame Tassius dit que sur la même période, il y a eu trois intrusions avec des vols. Elle ajoute que ce que la Vice-Présidente a mentionné est la dernière intrusion où le vigile a vu quelqu'un dans l'établissement. Il y avait déjà de la négligence bien avant. Cela a permis à la direction de s'interroger et de prendre des initiatives. Auparavant, le personnel avait déjà fait remonter des choses qui n'avaient pas été prises en compte. Selon elle, il a vraiment fallu que cela arrive pour prendre conscience.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe dit que cela a eu lieu le 29 décembre 2025 et qu'elle était présente et peut assurer que le 30 décembre 2025 toutes les alarmes ont été activées et fonctionnaient. Elle sait que le propos ne lui est pas dirigé mais elle tient à le lui dire.

Madame Boudhau déclare qu'on parle beaucoup de matériel mais pas de l'humain. Elle voudrait savoir ce qui a été mis en place le 30 pour le personnel, hormis les alarmes. Elle s'imagine entrer dans son bureau et constater un vol, elle dit qu'elle repart et rentre chez elle, qu'elle ne reste pas au travail.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que l'établissement était fermé. À l'arrivée des collègues, elle n'a pas eu de retour. Elle fera le point avec le directeur qui a dû prendre des dispositions. Comme cela a eu lieu lors de la fermeture de l'établissement, un dispositif a été mis en place pour que cela ne se renouvelle pas, le pôle a réagi immédiatement.

Madame Saint-Clair indique qu'elle a rejoint Monsieur Bettant et Monsieur Houdebert le jour de la reprise. Elle a demandé à Monsieur Bettant ce qu'il pensait de l'état des collègues. Il a répondu que pour l'instant les collègues faisaient l'inventaire de ce qui a été subtilisé. Il aura un échange avec les collègues et que selon l'état de chacun, il prendra une disposition individuelle, comme un retour progressif ou du télétravail pendant une période.

Madame Tassius dit que quand elle est arrivée à huit heures et qu'elle a trouvé son bureau chamboulé, elle ne pensait pas que la bibliothèque allait être ouverte le matin car les agents étaient dans leurs bureaux à ranger. Tout était par terre, les tiroirs, les affaires personnelles.

Madame Tassius dit que le directeur du SCD a quand même décidé d'ouvrir la bibliothèque. Elle dit qu'il n'y a pas eu de cellule psychologique pour l'instant. C'est uniquement le directeur de la section qui a fait une réunion avec le personnel le lendemain. Le jour même, tout était saccagé, il y avait du café partout.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'elle entend et qu'elle transmettra à la DGS et au directeur pour mettre en place des dispositions. Cependant, le SCD est un service commun qui est géré en central. Elle ajoute qu'elle a été présente lors de la fermeture et que le lundi, Madame Saint-Clair et Monsieur Maisonneuve se sont rendus sur place pour constater les dégâts et voir s'il fallait des agents en renfort. Elle note ce qui a été dit et elle transmettra. Elle ajoute qu'il n'est pas trop tard car peut-être que des collègues ont besoin d'échanger et qu'il y a des équipes, des psychologues.

Madame Aubatin ajoute que le directeur et la DGS sont aussi passés et ont dit que les agents ont jusqu'à mardi pour faire remonter les doléances afin d'être reçus par la cellule.

Madame Rémi dit que compte tenu de toutes les questions posées, il lui semble que les personnels sont là pour remplir des missions dans les meilleures conditions possibles au service des étudiants du pôle. De ce point de vue, il serait bien que le pôle, avec tout ce qu'il a à sa disposition, puisse mener une réflexion pour non seulement sécuriser les équipements, car cela a un coût, mais aussi sécuriser, à la fois d'un point de vue physique et d'un point de vue mental, les personnels qui ont œuvré avec ces équipements sur le pôle, afin de garantir la continuité du service qui est rendu aux étudiants et aux usagers sur le pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe dit que sécuriser le personnel est la mission du service des ressources humaines donc en central. Le pôle collabore et fait remonter les informations afin que les dispositions soient mises en place au niveau central.

Madame Rémi souhaiterait que tout le monde soit traité de la même façon.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe affirme qu'il n'y a pas de traitements différents. Néanmoins, elle souhaite que les choses soient claires et indique que le traitement est le même pour les services communs ou les autres. En termes de décision, chaque service a sa direction. Le pôle collabore avec les services communs. Par exemple, la route est utilisée par tout le monde. Ce sont des remarques qui ont été faites aussi bien par les services communs que par les composantes et le nécessaire a été fait.

Madame Carène dit qu'elle militait depuis quelques temps et qu'elle a vu la réalisation donc elle est satisfaite à propos du lieu de déjeuner pour les étudiants en thèse, du vestiaire pour le personnel technique du PUR et de la réparation des barrières. Elle indique que tout cela est très positif.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que l'espace pour les doctorants n'est pas encore finalisé, c'est la raison pour laquelle elle n'a pas encore communiqué à ce propos. Le pôle essaie de faire des points réguliers sur toutes les réalisations et bientôt il y aura le bilan dans lequel ces éléments seront indiqués. Cela confirme que tous les échanges sont bénéfiques, que chacun propose, participe, que le pôle entend, écoute et dès que cela est possible, les choses sont mises en place car c'est ensemble que l'on pourra réussir et le résultat est visible. Elle remercie les membres et leur propose un moment convivial avec le partage traditionnel de la galette.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 09h25.

SAINT-CLAIRE

Robin Nicolas

C. JEAN-ALEXIS
Vice-présidente
du pôle